

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 533

12 mars 2010

SOMMAIRE

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l.	25578	Marcomard S.A.	25544
Albatros Participations Industrielles S.A.	25583	Multiadvisor Sicav	25576
Anima Sicav	25578	Optitrendsfund	25571
Arta Grafica Luxe	25538	Orey Capital Partners GP S.à r.l.	25565
Celsius Investment Funds SICAV	25543	Palca Investments	25539
Commodities Limited S.A.	25539	Prime Global Investments S.A.	25579
Convert Technology S.A.	25544	Primogest S.A.	25540
Credem International (Lux)	25538	Property Partners S.A.	25579
DB Platinum Advisors	25561	Property Partners S.A.	25560
DWS Invest	25545	Sefran Finance S.A.	25576
Euromobiliare International Fund	25541	SGAM Selection	25579
European Cosmetic Group S.à r.l.	25575	Sinabe	25539
Flims Investments Ltd.	25577	Springer Science + Business Media S.A. ..	25545
Global Statistical Arbitrage (Luxembourg)	25571	TAQA Luxembourg S.à r.l.	25577
H.S.F.L. PAR S.A.	25584	Titano Fund	25542
HVB Lux Selection 100SI	25559	UBS (Lux) Institutional Sicav	25560
HVB Lux Selection 40SI	25571	UBS (Lux) SICAV 3	25561
HVB Lux Selection 60SI	25570	Uni-Deff Sicav	25543
Inversiones Viso S.A.	25540	United Investors Sicav	25560
Invester S.A.	25572	Vega	25565
Isalpha	25544	Vontobel FCP	25575
Kim International S.A.	25538	Vontobel FCP	25575
Lambda-Group S.A.	25584	Winvest Conseil S.à r.l.	25576
		Zebedee S.A., SPF	25540

Arta Grafica Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 58.509.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023555/10/18.

Credem International (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.546.

Les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société, le 30 mars 2010 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, Rapport du Réviseur et Approbation des comptes annuels de la société au 31 décembre 2009,
2. Répartition du résultat de l'exercice,
3. Décharge à donner aux Administrateurs,
4. Détermination de la rémunération des administrateurs pour l'exercice 2010,
5. Divers.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à l'Assemblée peuvent se faire représenter par voie de procuration.
Luxembourg, le 10 mars 2010.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2010025168/1913/18.

Kim International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 15.489.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 31. März 2010 um 11.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 2009.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2009, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2009.
4. Beschluss zur Weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in Bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010026040/1023/17.

Palca Investments, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 44.058.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 1^{er} avril 2010 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010026036/833/18.

Sinabe, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 44.063.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 1^{er} avril 2010 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010026037/833/18.

Commodities Limited S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.261.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 29. März 2010 um 10.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 2009.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2009, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2009.
4. Beschluss zur Weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in Bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010026039/1023/17.

Zebedee S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 147.447.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 2 avril 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010026038/833/18.

Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.558.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement jeudi, le 1^{er} avril 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
2. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010026041/29/17.

Primogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 102.030.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023556/10/19.

EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.461.

Les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra par-devant Notaire le *30 mars 2010* à 12.00 heures au siège social de la Société sous rubrique avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

I. Modification des statuts

1) Modification de l'article 5 alinéa 3 des statuts pour le libeller comme suit:

«Le capital initial souscrit est de un million deux cent quarante mille (1.240.000,-) Euros représenté par cent vingt-quatre mille (124.000) actions de la classe B entièrement libérées, sans valeur nominale de EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND - EURO MT BOND (actuellement dénommé EURO CASH TASSO VARIABLE).»

2) Modification de l'article 14 des statuts pour le libeller comme suit:

«La Société sera engagée par la signature individuelle du Président ou par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de tout administrateur ou directeur dûment autorisé à cet effet ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration.»

3) Modification de l'article 22 des statuts pour le libeller comme suit:

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire des bénéfices (en ce compris les gains en capital nets réalisés) de la Société et pourra périodiquement déclarer des dividendes ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire, à condition toutefois que le capital minimum de la Société ne tombe pas en-dessous de 1.250.000 d'Euros ou de tout autre montant minimum légal.

Les dividendes peuvent aussi être payés des plus-values nettes réalisées après déduction des pertes de capital réalisées et non réalisées ou du capital de la Société. Les dividendes déclarés seront payés périodiquement dans la devise de la classe d'actions concernée ou en actions de la Société selon les modalités et conditions fixées par le Conseil d'Administration et à tels lieu et temps que le Conseil d'Administration déterminera.

4) Modification de l'article 23 des statuts pour le libeller comme suit:

La 1^{re} phrase des paragraphes 3-4-5 de l'article 23 est remplacée par le texte suivant: Paragraphe 3:

«Un compartiment peut être fermé par décision du Conseil d'Administration de la Société lorsque la valeur nette d'inventaire d'un compartiment est inférieure à un montant tel que déterminé par le Conseil d'Administration de temps à autre ou en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle, tels que des événements d'ordre politique, économique ou militaire ou si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion que le compartiment devrait être fermé, à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un compartiment d'agir d'une manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires.»

Paragraphe 4:

«Un compartiment peut fusionner avec un autre compartiment par décision du Conseil d'Administration de la Société si la valeur des actifs nets tombe en dessous d'un montant minimum tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration ou en cas de survenance de circonstances spéciales en dehors de son contrôle tels des événements politiques, économiques ou militaires ou si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion que le compartiment doit être fusionné, à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un compartiment d'agir d'une manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires.

Paragraphe 5:

Un compartiment peut être apporté à un autre fonds d'investissement luxembourgeois de la partie I de la Loi de 2002 par décision du Conseil d'Administration de la Société en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des événements d'ordre politique, économique ou militaire ou si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion, à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un compartiment d'agir d'une manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires, qu'il y a lieu d'apporter un compartiment à un autre fonds.

II. Autorisation en faveur du Conseil d'Administration de la Société pour la distribution de dividendes

III. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour sub I requièrent un quorum de 50% et seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

La décision concernant le point II de l'ordre du jour ne requiert aucun quorum et sera prise à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Chaque action, quels que soient le compartiment et la classe ou sous-classe auxquels elle se rapporte et quelle que soit sa Valeur Nette d'Inventaire dans son compartiment et sa classe ou sous-classe, donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée selon les modalités mentionnées ci-dessous.

Pour pouvoir assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire le propriétaire d'actions au porteur sera tenu de déposer son récépissé de souscription ou tout autre document probant aux guichets de l'une des agences mentionnées ci-dessous, accompagné éventuellement d'une procuration, cinq jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont admis à assister ou à être représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires (5) cinq jours francs avant la tenue de ladite Assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives devront aviser le Conseil d'Administration de la Société par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée de leur intention d'y participer soit personnellement soit par procuration, laquelle devra être déposée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée à l'un des guichets mentionnés ci-dessous.

Au Grand-Duché de Luxembourg: Credem International (Lux) S.A., 10/12, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

En Italie: Credito Emiliano S.p.A., Via Emilia S. Pietro, 4, I-42100 Reggio Emilia.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration en désignant un représentant de l'Agent Domiciliaire, c'est-à-dire Credem International (Lux) S.A., comme mandataire. Des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société; la procuration doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant câble, télégramme, télex, télécopie ou tout moyen similaire soit directement à Credem International (Lux) S.A., soit par l'intermédiaire de Credito Emiliano S.p.A.

Le texte du projet de refonte des statuts et le prospectus modifié sont disponibles au siège de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010025180/1913/80.

Titano Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.084.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders ("the Meeting") of Titano Fund will be held on *30th March 2010* at 11:00 a.m. at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

Agenda:

1. To hear and approve:
 - a) the management report of the directors
 - b) the report of the auditor
2. To approve the statement of assets and liabilities and the statement of operations for the financial year 2009
3. Allocation of the net results
4. To discharge the directors with respect to their performance of duties during the financial year 2009
5. To elect the directors and the auditor to serve for the financial year 2010
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

For organizational reasons, those shareholders who wish to attend the Meeting in person are requested to register with Titano Fund, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, to the attention of Fund Corporate Services - Domiciliation (fax. +352 2460-3331), by March 29, 2010 at the latest.

In order to attend the meeting, shareholders are required to block their shares at the depositary, 5 days prior to the meeting and to provide the registered office of the company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010026034/755/27.

Uni-Deff Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 101.554.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'"Assemblée") de UNI-DEFF SICAV (la "Société"), Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, le mercredi 7 avril 2010 à 10 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Election ou réélection du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg S.A., 10A, boulevard Royal, Luxembourg ou au siège social de la Société où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010026035/755/26.

Celsius Investment Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.073.

Dear Shareholder,

We have the pleasure of inviting you to attend the

RECONVENE ANNUAL GENERAL MEETING

of CELSIUS INVESTMENT FUNDS SICAV (the "Company"), which will be held at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg on 29 March 2010 at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Review and acknowledgement of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor for the fiscal year ended on November 30, 2009.
2. Approval of the audited financial statements of the Company and the allocation of the results for the fiscal year ended on November 30, 2009.
3. Discharge to be granted to the Directors including Mr Jake Scrivens, Mr Freddy Brausch and Mrs Sophie Asselot in relation to the performance of their duties during the year ended on November 30, 2009.
4. Appointment of Mr Gavin Chapman as new member of the Board of Directors for the ensuing fiscal year, subject to the CSSF approval, until the next Annual General Meeting to be held in 2011.
5. Re-election of the members of the Board of Directors for the ensuing fiscal year until the next Annual General Meeting to be held in 2011.
6. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. as Independent Auditor until the next Annual General Meeting to be held in 2011.
7. Decision concerning dividends distribution.
8. Decision concerning the payment of Director's Fees.
9. Miscellaneous.

A proxy form may be obtained at the registered office's address and has to be returned by fax no later than 48 hours before the meeting to the attention of Mr Jean-Baptiste Simba at the fax number +352 46 40 10 413 and by mail to the registered office's address.

On behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010026042/755/31.

Isalpa, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 141.093.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra le *1^{er} avril 2010* à 11.00 heures dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, 1, rue Zithe, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un administrateur supplémentaire.
2. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée devront en aviser la Société et délivrer un certificat de blocage de leur institution financière au moins cinq jours francs avant l'Assemblée à l'agent domiciliataire, à savoir la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010026043/755/19.

Marcomard S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.287.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *22 mars 2010* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010022467/534/16.

Convert Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 123.305.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *23.03.2010* à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2141 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- nominations de deux administrateurs
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010022468/560/18.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 86.435.

All shareholders of DWS Invest, SICAV (the "Company") are hereby invited to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

that will be held at 11.00 a.m. on *March 29, 2010* at the company's office, situated at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The following items will feature on the agenda:

Agenda:

1. Decision relating to the revised version of the Articles of Association and By-laws of the Company, in particular Article 4 "The Shareholders' Meeting": Change of paragraph 2. to the effect that the general shareholders' meeting will no longer be held on May 25th each year but on every fourth Wednesday in April each year".
A draft of the new Articles of Association is available from the Company on request.
2. Miscellaneous.

The items that feature on the agenda of the Extraordinary General Meeting no quorum is required to be present and decisions shall be taken with a two-thirds majority of the votes of the shares present or represented.

To be eligible to participate in the Extraordinary General Meeting and to exercise their voting right, shareholders must submit to the company, by March 23rd, 2010 at the latest, the confirmation of a securities portfolio with a financial institute, which implies that the shares will be blocked until the close of the General Meeting. Shareholders can also be represented by a person authorised in writing to act on their behalf.

Luxembourg, February / March 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010020740/755/25.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 89.452.

In the year two thousand and ten, on the second day of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Springer Science + Business Media S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 89.452, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, dated 2 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, on 11 July 2003, under number 738. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on 2 February 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations.

The meeting is opened with Mrs. Caroline Apostol avocat, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Sébastien Binard, avocat, residing in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda

1. Reduction of the share capital by way cancellation of the one thousand shares held by the Company.
2. Split of each outstanding share of the Company into four new shares, one share of each of the newly created classes A, B, C and D and reduction of the nominal value of the Company's shares from two euro (EUR 2) each to fifty euro cent (EUR 0.50).
3. Conversion of all of the separate premium reserves into a common share premium.
4. Full restatement of the articles of incorporation of the Company (including the corporate purpose of the Company).
5. Miscellaneous.

II.- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the committee;

III.- that pursuant to the attendance list, all shareholders are present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had the notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary;

IV.- That the present meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by way of cancellation of the shares number 46,084 through 46,208 (inclusive), 47,751 through 47,950 (inclusive), 46,459 through 46,708 (inclusive), 46,959 through 47,208 (inclusive) and 149,651 through 149,825 (inclusive) so as to bring it from its current amount of one million six hundred sixty-two thousand euro (EUR 1,662,000) down to one million six hundred sixty thousand euro (EUR 1,660,000).

Each and all shareholders of the Company agree on the above-mentioned cancellation of shares and acknowledge that such cancellation of shares is for the shares number 46,084 through 46,208 (inclusive), 47,751 through 47,950 (inclusive), 46,459 through 46,708 (inclusive), 46,959 through 47,208 (inclusive) and 149,651 through 149,825 (inclusive).

Second resolution

The meeting further decides to reduce the nominal value of the Company's shares from two euro (EUR 2) to fifty cent (EUR 0.50) so that the share capital will, after effectiveness of the cancellation under the first resolution, be represented by three million three hundred twenty thousand (3,320,000) shares of fifty cent (EUR 0.50) each, for a total share capital of one million six hundred sixty thousand euro (EUR 1,660,000).

The meeting further decides accordingly to the above, each shareholder shall receive four (4) shares for each share held before the above reduction of par value and such shares shall be of four different classes referred to as class A shares to class D shares whereby each share irrespective of its class shall have a nominal value of fifty cent (EUR 0.50).

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The General Meeting resolves that any director of the Company each individually, as well as Mr. Pierre Beissel, Mr. Sébastien Binard, Ms Céline Le Cam and Ms Caroline Apostol, each acting individually with full power of substitution, are authorized to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned amendments of the articles.

Third resolution

The meeting resolves to convert the separate premium reserves maintained for the shares of certain shareholders of the Company implemented by mean of a general meeting of the shareholders of the Company on 29 December 2008 and to allocate it to the common share premium reserve of the Company.

Fourth resolution

Further to all the decisions adopted here above, the general meeting of shareholders resolves to fully restate the articles of incorporation in accordance with Luxembourg law, which now shall read as follows.

1. Name - Duration - Registered office.

1.1. There is hereby established among the subscribers and ail those who may become owners of the Shares hereafter a société anonyme (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies' as amended, as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

1.2. The Company exists under the name of "Springer Science+Business Media S.A.".

1.3. The Company is established for an indefinite period.

1.4. The registered office of the Company is established and will be located in Strassen it can be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for the amendment to the Articles. It may be transferred within the same municipality by a decision if the Board of Directors of the Company. The Company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by simple decision of the Board of Directors.

2. Objects.

2.1. The objects for which the Company is established are:

2.1.1. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees

and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

2.1.2. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, related directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all respects as described above.

2.2. The objects specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense so as to include any activity or purpose which is related, incidental, or conducive thereto.

3. Capital and Shares.

3.1. The issued share capital of the Company is fixed at one million six hundred and sixty- euro (EUR 1,660,000) divided into three million three hundred twenty thousand (3,320,000) Shares of fifty euro cent (EUR 0.50) each represented by;

(a) eight hundred thirty thousand (830,000) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 0.50) each (the "Class A Shares");

(b) eight hundred thirty thousand (830,000) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 0.50) each (the "Class B Shares");

(c) eight hundred thirty thousand (830,000) class C shares with a nominal value of one euro (EUR 0.50) each (the "Class C Shares");

(d) eight hundred thirty thousand (830,000) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 0.50) each (the "Class D Shares").

3.2. The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

3.3. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

3.4. Each Share is entitled to one vote at General Meetings of Shareholders.

3.5. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class D).

3.6. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for above), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class(es) to the Available Amount, with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting of shareholders (the "Total Cancellation Amount"), and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share (as defined below) of the relevant class held by them and cancelled. The cancellation value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled (the "Cancellation Value Per Share").

3.7. The Total Cancellation Amount for any class of Shares shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes D, C and B shall be the Available Amount of the relevant class(es) at the time of the cancellation of the relevant class(es) unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

3.8. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

3.9. Subject to the powers granted to the Board of Directors under any authorised share capital, shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the General Meeting of Shareholders shall determine, provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value.

3.10. Any unissued but authorised share capital may be increased from time to time by a resolution of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders may also grant to the Board of Directors the right to waive or limit the preferential rights of subscription of the existing Shareholders.

3.11. Subject to terms of any authorized capital, any shares in the Company, any options, warrants, securities convertible into or exchangeable for shares or other rights to subscribe for or call for the allotment, issue or transfer of shares in the Company or any security evidencing indebtedness of the Company or any shareholder loans or other shareholder debt instruments ("Company Securities") to be issued shall be offered for subscription to all Shareholders pro rata to the number of Shares held by each of them respectively, in relation to the total number of Shares in issue at the relevant time ("Pre-emptive Right"), provided that this Article 3.11 shall not apply and no Pre-emptive Right shall be granted in respect to any Company Securities issued under and in accordance with any management participation program. The number

and price of the Company Securities to be issued shall be calculated in accordance with the valuation provisions contained in Article 3.13.

3.12. The Pre-emptive Right shall be exercised as follows: The Company shall, by written notice ("Issuance Notice") served at least forty five (45) days prior to the date of the proposed issuance of the Company Securities (but only after the valuation procedure contained in Article 3.13 has been completed and a valuation established in relation to the proposed issuance), offer each Shareholder the opportunity to participate in the issuance of the Company Securities and to subscribe for the Company Securities pro rata to the number of Shares held by that Shareholder in relation to the total number of Shares in issue at that time. The issuance Notice shall set out the number of Company Securities offered to each relevant Shareholder, the issue price per each Company Security and the proposed issue date of the Company Securities and shall be signed by a person authorised by the Board of Directors for that purpose. Each Shareholder who receives an Issuance Notice shall notify the Company in writing within thirty (30) days after receipt of the Issuance Notice if it wishes to accept the offer and, if so, how many Company Securities it wishes to subscribe. If such notice of acceptance is not delivered to the Company within thirty (30) days after receipt of the Issuance Notice, the relevant Shareholder (a "Non-accepting Shareholder") shall be deemed to have not accepted the offer and its Pre-Emptive Right shall be offered by the Company to the other Shareholders (excluding any Non-accepting Shareholders) pro rata to the number of Shares held by each of them, respectively, in relation to the total number of Shares in issue (excluding any Shares held by any Non-accepting Shareholders). This second offer shall be communicated by the Company issuing a notice ("Second Issuance Notice") to each relevant Shareholder. The Second Issuance Notice shall set out the number of Company Securities to be offered, the issue price per Company Security and the proposed issue date, and shall be served at least ten (10) days before the proposed issuance date. Each Shareholder who receives a Second Issuance Notice shall notify the Company in writing within five (5) days after receipt of the Second Issuance Notice if It wishes to accept the offer and, if so, how many additional Company Securities it wishes to subscribe. If such notice of acceptance is not delivered to the Company within five (5) days after receipt of the Second Issuance Notice, that Shareholder shall be deemed to have not accepted the offer of additional Company Securities set out in that Second Issuance Notice. For the purpose of this clause, if any period of days ends on a day that is not a Business Day, that period shall be extended to the next Business Day.

3.13. Where under Article 3.11. or 3.12 the price of Company Securities is to be calculated in accordance with the provisions of this Article 3.13., such amount shall be calculated on the basis of the fair market equity value of the shares, as determined in accordance with a procedure determined by the Board of Directors.

4. Register of shareholders.

4.1. The Board of Directors shall keep a register in which the name and address of each Shareholder shall be recorded, together with the number of Shares issued to him and the amount paid up on each Share.

4.2. Each Shareholder, pledgee and usufructuary shall be required to ensure that his address is known to the Company.

4.3. The Board of Directors shall ensure that the register is kept up to date at all times in compliance with article 40 of the Companies Act. All entries shall be signed by a member of the Board of Directors or by a person authorised in relation thereto by the Board of Directors,

4.4. Shares may be made subject to a usufruct, if the terms of the usufruct and - in case of assignment of the usufruct - the assignment of usufruct, have been approved by the General Meeting of Shareholders.

4.5. Shares may be the subject of a pledge.

5. Multiple beneficiaries.

5.1. The Company will recognize only one holder per Share. Any joint or co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

6. Transfer of Shares.

6.1. Shares shall be transferred in compliance with article 40 of the Companies Act.

6.2. Any transfer of Shares shall require the prior approval of the Board of Directors, provided, however, Shares may be transferred without the approval of the Board of Directors if the transfer takes place according to a written agreement between all Shareholders.

7. Management.

7.1. The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members or such higher number of members as decided by the General Meeting of Shareholders. The members of the Board of Directors shall be appointed by the General Meeting of Shareholders. The Board of Directors shall include A Directors and other directors, as determined by the General Meeting of Shareholders.

7.2. The General Meeting of Shareholders will at all times be free to vote on any dismissal or suspension of any Director.

7.3. The members of the Board of Directors shall be appointed for a period of time up to six years and they shall hold office until their successors are elected. If no term is specified in the appointment, a Director shall be deemed to be appointed for a period of two years. The members of the Board of Directors may be re-elected without limitation.

7.4. The Board of Directors shall choose from amongst its members a chairman who shall preside over all meeting of the Board of Directors, but in his absence, the members of the board may appoint another director as pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

8. Decision-making of the Board of Directors.

8.1. Subject to other specific provisions elsewhere in these Articles or any separate document, resolutions of the Board of Directors are adopted by a simple majority of the votes of the directors present either in person or by proxy. Each member of the Board of Directors has one vote. The chairman of the Board of Directors shall have a deciding or casting vote.

8.2. Written resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

8.3. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting (subject to any requirements as to physical attendance set forth in the rules of procedure referred to in Article 8.5 below). If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg.

8.4. The Board of Directors shall be entitled to grant the right to appoint and remove observers to the meetings of the Board of Directors to other Shareholders or third parties from time to time and to grant them the right to attend and speak (but not vote) in meetings of the Board of Directors, to see documents considered at such meetings and to receive copies thereof as are supplied or distributed generally to all members of the Board of Directors for the purpose of meetings of the Board of Directors at the same time when such papers are supplied to all the members of the Board of Directors generally.

8.5. The Board of Directors may adopt rules of procedure for the Board of Directors, among others, setting forth procedural rules for meetings and decision making of the Board of Directors and the delegation of the management of the daily affairs of the Company to the Executive Directors.

9. Committees of the Board of Directors.

9.1. The Board of Directors may, by majority vote, appoint and maintain committees.

9.2. The Board of Directors shall appoint and maintain a remuneration committee and an audit committee to review and make recommendations to the Board of Directors regarding remuneration matters (in respect of the salary, bonus and other remuneration and benefits of the Executive Directors and senior employees of the Company's group) and audit or finance matters.

10. Powers and duties of the Board of Directors.

10.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

10.2. The Board of Directors represents the Company. The Company will be bound by the joint signature of two members of the Board of Directors, comprising at least one A Director. The Board of Directors may grant power of attorney to any member of the Board of Directors, and to any third party, individually empowering him to represent the Company within the limits set by such power of attorney,

11. General meeting of shareholders.

11.1. All powers not entrusted to the Board of Directors or to others shall vest in the General Meeting of Shareholders within the limits defined by the Companies Act and these Articles.

11.2. In addition to the other matters under applicable law and these Articles, the following matters shall require the approval by the resolution of the General Meeting of Shareholders:

11.2.1. amendment of the Articles of the Company;

11.2.2. variation of the rights attaching to the Shares and, subject to any authorized capital, the grant of any option or right to subscribe for Shares;

11.2.3. winding up or voluntary dissolution of the Company;

11.2.4. merger, spin-off, split or other equivalent corporate reorganization of the Company;

11.2.5. declaration of dividends of the Company; and

11.2.6. appointment of auditors and directors of the Company.

12. Annual meetings.

12.1. The Annual General Meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the first Thursday of June at 2 p.m. (or at such other place in Luxembourg or such other time as agreed by the Shareholders).

12.2. Any General Meeting of Shareholders, ordinary or extraordinary, may be held at such place and time as may be specified by the Board of Directors in the respective notice of meetings.

12.3. The Board of Directors may convene an Extraordinary General Meeting of Shareholders. It must be convened at the request of Shareholders representing one fifth of the Company's issued share capital.

13. Place and convocation.

13.1. General Meetings of Shareholders shall be convened by means of notices sent no later than eight days before the meeting by the Board of Directors to the Shareholders specified in the register referred to in Article 4.

13.2. At General Meetings of Shareholders which have been convened without due observance of the formalities mentioned in Article 13.1, no resolution may be validly adopted unless the entire issued share capital is represented at the meeting.

14. Chairman, secretary and minutes. General Meetings of Shareholders shall be chaired by the person appointed for that purpose by the General Meeting of Shareholders itself. The Chairman shall then appoint a Secretary for that Meeting, which person need not be a Shareholder.

15. Voting rights.

15.1. Subject to Articles 15.2 and 15.3 and subject to limitations imposed by law, each Share is entitled to one vote. Shareholders may be represented at General Meetings of Shareholders by a proxy-holder appointed by an instrument in writing.

15.2. Shares held by the Company or by a subsidiary carry no right to vote in a General Meeting of Shareholders in accordance with provision of articles 49-2 and following of the Companies Act.

15.3. In determining what proportion of Shareholders exercise their votes, are present or represented, or what proportion of the share capital is provided or represented, the Shares in respect of which no voting rights can be exercised pursuant to statute shall not be taken into account.

16. Voting procedure. To the extent permitted by law and unless otherwise stipulated in these Articles, any decision of the General Meeting of the Shareholders must be adopted by at least 50% of the votes cast. The votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

17. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting of Shareholders which determines their number and their remuneration. The duration of the term of office of an auditor is determined by the General Meeting of Shareholders. It may not, however, exceed six years.

18. Financial year and annual accounts.

18.1. The financial year of the Company shall be the calendar year.

18.2. The annual accounts shall be submitted to the Annual General Meeting of Shareholders for adoption.

18.3. The Board of Directors draws up the annual accounts according to the applicable legal requirements. It submits these documents, with a report of the Company's operations, to the statutory auditor(s) at least one month before the Annual General Meeting of Shareholders.

19. Inspection of annual accounts.

19.1. Fifteen days before the Annual General Meeting of Shareholders, the annual accounts, the annual report and any other information required under article 73 of the Companies Act, as amended, shall be available for inspection by the Shareholders at the Company's offices.

19.2. Free copies of the documents referred to in this Article 19 shall be made available by the Company to the Shareholders.

20. Legal reserve.

20.1. Five (5) percent of the net profit of the Company shall be allocated to the legal reserve fund. Such allocation will not be required when the reserve fund amounts to ten (10) percent or more of the issued share capital of the Company.

21. Distribution of profits.

21.1. In any year in which the General Meeting of Shareholders resolves to make any distribution, to the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, to the Shareholders, be it a dividend distribution, a distribution upon the occurrence of the liquidation of the Company or any other kind of distribution ("Allocations"), such Allocations shall be distributed as follows:

(a) each holder of Class A Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a Class A Share;

(b) each holder of Class B Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of a Class B Share;

(c) each holder of Class C Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of a Class C Share;

(d) each holder of Class D Shares shall be entitled to receive pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of a Class D Share

21.2. After the distribution set out under Article 21.1 above, the balance of the amount distributed shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class D Shares, then if no Class D Shares are in existence, Class C Shares and in such continuation).

21.3. For the avoidance of doubt, the payments to be made under Articles 21.1 and 21.2 are to be made on a pari passu basis between the holders of the same class of Shares.

21.4. The available share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting of Shareholders may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

21.5. Insofar as the Company has a profit, the Board of Directors may decide to pay an interim dividend, provided always that Article 21 and article 72-2 of the Companies Act are complied with.

22. Amendment of articles of incorporation.

22.1. A resolution to amend these Articles as referred to in this Article 22 must be adopted by a majority of at least two-thirds of the votes cast in a meeting in which at least half of the issued share capital is represented. The votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

22.2. Unless at least half of the issued share capital is represented at the meeting, the motion shall be decided at a second meeting to be held not less than fifteen days nor more than four weeks after the first meeting. At that second meeting a majority of at least two-thirds of the votes cast shall again be required for the adoption of the resolution, regardless of the number of Shares represented at such meeting.

22.3. The notices convening the second meeting shall be dispatched after the first meeting has been held, such notice to be given in the same manner as the notice which convened the first meeting, provided that the notice of the second meeting must mention that a resolution may be adopted irrespective of the proportion of the capital which is represented at the meeting and the reason for this.

23. Liquidation.

23.1. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting of Shareholders voting in accordance with the requirements for the amendments of the articles.

23.2. in the event of the voluntary winding-up of the Company, its liquidation shall be carried out by the Board of Directors, unless the General Meeting of Shareholders should, in the winding-up resolution or later, determine otherwise.

23.3. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in accordance with the distribution mechanism as set out in Art. 21.1 above or to the sole Shareholder, as the case may be.

23.4. After completion of the liquidation, the accounts and records of the dissolved Company shall, during the period of time prescribed by statute, remain in the custody of the liquidator unless the General Meeting of Shareholders should, in the winding-up resolution or later, determine otherwise.

24. Definitions and interpretation.

24.1. The following capitalised terms used in these Articles have the following meaning:

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class (es) of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Articles

means the articles of association, of the Company;

Board of Directors	means the board of directors of the Company;
Business Day	means a day (other than Saturday or Sunday) on which banks are open for business in London, Great Britain, Munich, Germany, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and Singapore, Republic of Singapore;
Companies Act	means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
Company	means Springer Science+Business Media S.A., a société anonyme, governed by Luxembourg law;
General Meeting of the Shareholders	means any general or special meeting of the Shareholders of the Company from time to time;
Shareholders	means the holders of Shares from time to time;
24.2. References to "written" and "in writing" shall mean a written notice delivered by hand, courier, or fax.	

25. General dispositions.

25.1. As regards the matters which are not specified in the present Articles, the Shareholders refer and submit to the provisions of the Companies Act.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg,

On the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Springer Science + Business Media S.A., une société anonyme, constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 1, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.452 (la "Société"), constituée par acte notarié en date du 15 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1682 du 23 novembre 2002. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné à huit heures en date en date du 2 février 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Caroine Apostol, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Binard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social par l'annulation des mille actions détenues par la Société.
2. Fractionnement de chaque action existante de la Société en quatre actions nouvelles, dont chacune correspond à des classes d'actions nouvellement créées A, B, C et D, et aboutissant à une réduction de la valeur nominale des actions de la Société de deux euros (EUR 2) à cinquante centimes d'euro (EUR 0,50).
3. Conversion de toutes les primes d'émission émises séparément en une prime d'émission commune
4. Refonte des statuts de la Société (y compris l'objet social de la Société).
5. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal;

III. Que conformément à la liste de présence, tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, une notice de convocation n'ayant pas été nécessaire;

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation de la déclaration du président et ayant vérifié qu'elle a été valablement constituée, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société en annulant les actions du numéro 46.084 au numéro 46.208 (inclus), du numéro 47.751 au numéro 47.950 (inclus), du numéro 46.459 au numéro 46.708 (inclus), du numéro 46.959 à 47.208 (inclus) et du numéro 149.651 au numéro 149.825 (inclus) pour le ramener de son montant actuel de un million six cent soixante-deux mille euros (EUR 1.662.000) à un million six cent soixante mille euros (EUR 1.660.000).

Chaque actionnaire et tous les actionnaires de la Société donnent leur accord à l'annulation des actions mentionnée ci-dessus et reconnaissent que cette annulation d'actions concerne les actions numéro 46.084 au numéro 46.208 (inclus), du numéro 47.751 au numéro 47.950 (inclus), du numéro 46.459 au numéro 46.708 (inclus), du numéro 46.959 à 47.208 (inclus) et du numéro 149.651 au numéro 149.825 (inclus).

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de réduire la valeur nominale des actions de la Société de deux euros (EUR 2) à cinquante centimes d'euro (EUR 0,50) de façon à ce qu'après prise en compte de l'annulation décidée lors de la première résolution, le capital social soit représenté par trois millions trois cent vingt mille (3.320.000) actions de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, pour un capital social total d'un million six cent soixante mille euros (EUR 1,660,000).

L'assemblée générale décide par ailleurs et suivant ce qui précède, que chaque actionnaire doit recevoir quatre (4) actions pour chaque action détenue avant la réduction de la valeur nominale visée ci-dessus, ces actions devant correspondre à quatre différentes classes d'actions, dénommées actions de classe A à D, dont chacune doit indépendamment de sa classe avoir une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (EUR 0,50).

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

L'assemblée générale décide qu'il appartient à tout administrateur de la Société, ainsi qu'à Me Pierre Beissel, Me Sébastien Binard, Me Céline Le Cam, et Me Caroline Apostol, individuellement et agissant avec tout le pouvoir de représentation, de faire les changements appropriés dans le registre d'actionnaires de la Société afin de refléter les modifications des statuts mentionnés ci-dessus.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir les comptes primes d'émission créés séparément pour les actions de certains actionnaires de la Société, mis en oeuvre au moyen d'une assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 29 décembre 2008 et de les allouer à une prime d'émission commune de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux décisions prises ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires décide d'entièrement réaffirmer les statuts de la Société en accord avec les lois de Luxembourg, qui maintenant doivent être lu de la manière qui suit:

1. Dénomination - Durée - Siège social.

1.1 Il est constitué entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir détenteurs des Actions ci-après une société anonyme (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

1.2 La Société existe sous le nom de "Springer Science+Business Media S.A."

1.3 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

1.4 Le siège de la Société est établi et sera localisé à Strassen. Le siège social peut être transféré en toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de ses actionnaires délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du Conseil d'Administration de la Société. La Société peut ouvrir des bureaux, filiales, agences ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par simple décision du Conseil d'Administration.

2. Objets.

2.1 Les objets pour lesquels la Société est établie sont les suivants:

2.1.1 La Société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir des sûretés et des droits à travers des participations, contributions, souscriptions ou options, en négociant ou de toute autre manière et d'acquérir des licences, de les gérer et de les développer;

de donner à des entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tout concours financiers, prêts, avances, ou garanties de prêter des fonds à ses filiales, ou à toute autre société y compris les emprunts et/ ou émissions de sûretés. Elle peut également donner des garanties ou des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales ou de toute autre société. La Société peut par ailleurs gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur certaines ou la totalité de ses avoirs, et exécuter toutes opérations liées directement ou indirectement à son objet.

2.1.2 La Société peut faire toutes opérations commerciales, techniques ou financières, directement ou indirectement liées pour faciliter l'accomplissement de son objet comme décrit ci-dessus.

2.2 Les objets indiqués dans les paragraphes précédents seront interprétés dans le sens le plus large, afin d'inclure n'importe quelle activité ou but qui y soit relatif, incident ou qui y contribue.

3. Capital et actions.

3.1 Le capital social émis de la Société est fixé à la somme d'un million six cent soixante mille euro (EUR 1.660.000) divisé en trois millions trois cent vingt mille (3.320.000) actions de cinquante centime d'euro (EUR 0.50) chacune comme suit:

(a) Huit cent trente mille (830.000) actions de catégorie A ayant une valeur nominale de cinquante centime d'euro (EUR 0,50) chacune (les "Actions de Catégorie A");

(b) Huit cent trente mille (830.000) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de cinquante centime d'euro (EUR 0,50) chacune (les "Actions de Catégorie B");

(c) Huit cent trente mille (830.000) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de cinquante centime d'euro (EUR 0,50) chacune (les "Actions de Catégorie C"); et

(d) Huit cent trente mille (830.000) actions de catégorie D ayant une valeur nominale de cinquante centime d'euro (EUR 0,50) chacune (les "Actions de Catégorie D").

3.2 Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C et les Actions de Catégorie D sont collectivement nommées les "Actions", et il sera fait référence pour chacune d'elles à une "Action".

3.3 En plus du capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur une Action, en supplément de sa valeur nominale, y est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement d'Actions détenus par ses actionnaire(s) qui seraient rachetées par la Société, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions sous forme de dividendes aux(àl') Actionnaire(s) ou être alloué à la réserve légale.

3.4 Chaque Action donne droit à une voix dans les délibérations des Assemblées Générales des Actionnaires.

3.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions incluant l'annulation d'une ou plusieurs catégories d'Actions à travers le rachat et l'annulation de toutes les Actions émises dans cette catégorie d'Actions. Dans le cas où il y aurait lieu à de tels rachats et annulations, les annulations et les rachats d'Actions devront être faits suivant l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la catégorie D).

3.6 Dans l'hypothèse d'une réduction de capital social à travers le rachat et l'annulation d'une catégorie d'Actions (dans l'ordre tel que mentionné ci-dessus), cette catégorie d'Actions donne droit à ses détenteurs, proportionnellement à leur détention d'Actions dans cette (ces) catégorie(s) d'Actions, au Montant Disponible, devant cependant être contenue dans la limitation au montant total annulé tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires (le "Montant Total Annulé"), et les détenteurs des Actions des catégories d'Actions rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action (tel que défini ci-dessous) de la catégorie appropriée détenue par eux et annulée. La valeur d'annulation par Action doit être calculée en divisant le Montant Total Annulé par le nombre d'Actions émises dans la catégorie d'Actions devant être rachetée et annulée (la "Valeur d'Annulation par Action").

3.7 Le Montant Total Annulé pour toute catégorie d'Actions doit être un montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur base des comptes intermédiaires appropriés. Le Montant Total Annulé pour chacune des catégories D, C et B doit être le Montant Disponible de la catégorie (des catégories) concernée(s) lors de l'annulation de la catégorie (des catégories), à moins que décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition cependant que le Montant Total Annulé ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

3.8 Lors du rachat et de l'annulation des Actions de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Action deviendra dû et payable par la Société.

3.9 Sous réserve des pouvoirs donnés au Conseil d'Administration avec le capital autorisé, les Actions non encore émises, devront être émises au prix, conditions et époques déterminés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, pourvu que les Actions ne soient pas émises à un prix inférieur à leur valeur nominale.

3.10. Le capital autorisé, non émis, de la Société peut être augmenté de temps à autre par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut aussi accorder au Conseil d'Administration le droit de renoncer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existant.

3.11 Sous réserve du capital autorisé, toute Action, option, garantie ou autre titre convertible ou échangeable en Actions, tout autre droit de souscrire ou d'exercer une quelconque option pour la répartition, l'émission ou le transfert

d'Actions dans la Société, ou tout autre titre d'endettement de la Société, tout emprunt d'actionnaire ou autre titre de créance (les "Titres") devant être émis devront être offerts pour souscription à tous les Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenu respectivement par chacun d'entre eux, et du nombre total d'Actions émis à ce moment (le "Droit de Prémption"), pourvu que cet Article 3.11 ne s'applique pas et qu'aucun droit de prémption ne soit accordé sur un quelconque Titre émis selon un programme de participation du Conseil d'Administration. Le nombre et le prix des Titres devant être émis sera calculé conformément avec les dispositions relatives à l'évaluation prévues à l'Article 3.13.

3.12 Le Droit de Prémption doit être exercé comme suit: La Société devra, par instruction écrite ("Notice d'Emission") adressée au moins quarante-cinq (45) jours précédant la date de l'émission projetée des Titres (mais seulement après que la procédure d'évaluation prévue à l'Article 3.13 ait été effectuée et que l'évaluation en rapport avec l'émission projetée ait été établie), offrir à chaque Actionnaire la possibilité de participer à l'émission des Titres et de souscrire aux Titres au prorata du nombre d'Actions détenues par cet Actionnaire par rapport au nombre total d'Actions émises à ce moment. La Notice d'Emission doit présenter le nombre des Titres offerts à chaque Actionnaire, le prix d'émission par Titre et la date proposée pour l'émission des Titres et sera signé par une personne autorisée par le Conseil d'Administration à cette fin.

3.13 Chaque Actionnaire qui reçoit une Notice d'Emission notifiera à la Société par écrit dans un délai de trente (30) jours suivant réception de la Notice d'Emission s'il souhaite accepter l'offre et, si tel est le cas, indiquer le nombre de Titre auxquels il souhaite souscrire. Si une telle notice d'acceptation n'est pas remise à la Société dans les trente (30) jours suivant la réception de la Notice d'Emission, l'Actionnaire en question (un "Actionnaire Non Accepteur") sera réputé ne pas avoir accepté l'offre et son Droit de Prémption sera offert par la Société aux autres Actionnaires (les Actionnaires Non Accepteur exclus) au prorata du nombre d'Actions détenues par chacun d'entre eux, respectivement, en relation avec le nombre total d'Actions en émission (les Actions détenues par tout Actionnaire Non Accepteur exclus). Cette deuxième offre doit être communiquée par la Société en envoyant une notice (la "Deuxième Notice d'Emission") à chaque Actionnaire concerné. La Deuxième Notice d'Emission fixera le nombre de Titres offerts, le prix d'émission de chaque Titre ainsi que la date proposée pour l'émission et sera délivrée au moins dix (10) jours avant la date proposée de l'émission. Chaque Actionnaire qui reçoit une Deuxième Notice d'Emission notifiera à la Société par écrit dans un délai de cinq (5) jours suivant la réception de la Deuxième Notice d'Emission s'il souhaite accepter l'offre et, si tel est le cas, indiquer le nombre de Titre auquel il souhaite souscrire. Si une telle notice d'acceptation n'est pas remise à la Société dans les cinq (5) jours suivant la réception de la Deuxième Notice d'Emission, cet Actionnaire sera réputé ne pas avoir accepté l'offre des Titres décrits dans cette Deuxième Notice d'Emission. Pour les besoins de cette clause, si un délai se termine un jour qui n'est pas un Jour Ouvrable, cette période sera prolongée jusqu'au prochain Jour Ouvrable.

3.14 Lorsque conformément aux Articles 3.11 ou 3.12 le prix des Titres est calculé suivant les dispositions de cet Article 3.13, ce montant sera calculé sur base du prix de marché de la valeur ordinaire des Actions, comme déterminé en accord avec la procédure fixée par le Conseil d'Administration.

4. Registre des actionnaires.

4.1 Le Conseil d'Administration devra garder un registre dans lequel seront mentionnés le nom et l'adresse de chaque Actionnaire, ainsi que le nombre d'Actions par lui détenues et le montant par lui payé pour chaque Action.

4.2 Chaque actionnaire, créancier gagiste et usufruitier devra s'assurer que son adresse est connue de la Société.

4.3 Le Conseil d'Administration s'assurera que le registre est constamment tenu à jour conformément à l'article 40 de la Loi. Toute écriture sera signée par un membre du Conseil d'Administration ou par une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

4.4 Les Actions peuvent faire l'objet d'usufruit, si les termes de l'usufruit et - en cas de cession de l'usufruit - la cession de l'usufruit ont été approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

4.5 Les Actions peuvent faire l'objet d'un gage.

5. Bénéficiaires multiples.

5.1 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, ces personnes désigneront un mandataire qui les représentera envers la Société.

6. Transfert d'actions.

6.1 L'émission et le transfert d'Actions devront être effectués en conformité avec l'article 40 de la Loi.

6.2 Tout transfert d'Actions nécessitera l'approbation préalable du Conseil d'Administration, sous réserve, néanmoins, que ces Actions puissent être transférées sans l'approbation du Conseil d'Administration si le transfert s'opère en conformité avec un accord écrit entre tous les Actionnaires.

7. Administration.

7.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration constitué par au moins trois (3) membres ou un nombre plus élevé de membres tel que décidé par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les membres du Conseil d'Administration seront nommé(s) par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le Conseil d'Administration comprendra des administrateurs de catégorie A et d'autres Administrateurs, tel que défini par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires est libre de décider à tout moment de la révocation ou de la suspension de tout Administrateur.

7.3 Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une période ne pouvant pas dépasser six ans et exerceront leur mandat jusqu'à ce que leur successeurs soient élus. Si aucun terme n'est spécifié lors de la nomination d'un administrateur, il sera considéré comme étant nommé pour une durée de deux ans. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être réélus sans limitation.

7.4 Le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président qui doit présider toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les membres du Conseil d'Administration peuvent nommer un autre Administrateur de manière provisoire par vote à la majorité des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

8. Prise des décisions du Conseil d'Administration.

8.1 Sous réserve d'autres dispositions spécifiques des Statuts ou dans tout document à part, les résolutions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité simple des votes des Administrateurs présents ou représentés. Chaque membre du Conseil d'Administration dispose d'un vote. Le président du Conseil d'Administration aura une voix décisive ou déterminante.

8.2 Les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître dans un document unique ou dans plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

8.3 Tout membre du Conseil d'Administration qui participe aux débats d'une réunion du Conseil d'Administration aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou aux moyens de tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion (sous réserve des exigences concernant la présence physique figurant parmi les règles de procédure exposés à l'Article 8.5 ci-dessous). Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg.

8.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à attribuer le droit de nommer ou de révoquer des observateurs aux réunions du Conseil d'Administration à d'autres Actionnaires ou tiers de temps à autre et de leur accorder le droit d'y assister et de prendre la parole (sans voter) pendant des réunions du Conseil d'Administration, de prendre connaissance de documents examinés lors de telles réunions et de recevoir des copies de ces documents de la même manière que les membres du Conseil d'Administration auxquels sont fournis ou distribués ces documents et ce au même moment où ces documents sont fournis pour les réunions du Conseil d'Administration.

8.5 Le Conseil d'Administration peut adopter des règles de procédure pour le Conseil d'Administration, entre autre, des règles procédurales pour les réunions et la prise de décisions par le Conseil d'Administration et la délégation de la direction de la gestion journalière de la Société aux Administrateurs Délégués.

9. Assemblée générale des associés.

9.1 Le Conseil d'Administration peut, par un vote à la majorité, nommer ou maintenir des comités.

9.2 Le Conseil d'Administration doit nommer et maintenir un comité de rémunération et un comité d'audit pour revoir et faire des recommandations au Conseil d'Administration sur des questions relatives à la rémunération (notamment pour les questions touchant au salaire, bonus et autres rémunérations et bénéfices des administrateurs délégués et employés seniors du groupe de la Société) ainsi que pour ce qui a trait à l'audit ou les aspects financiers.

10. Pouvoirs et devoirs du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour entreprendre tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

10.2 Le Conseil d'Administration représente la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, incluant au moins la signature d'un Administrateur de catégorie A. Le Conseil d'Administration peut donner procuration à tout Administrateur et à tout tiers de pouvoir de représenter individuellement la Société dans les limites fixées par la procuration.

11. Assemblée générale des associés.

11.1 Tous pouvoirs non expressément réservés au Conseil d'Administration ou autres seront de la compétence de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les limites définies par la Loi et les présents Statuts.

11.2 En plus des autres matières régies par les dispositions légales applicables et ces Statuts, les matières suivantes requièrent l'approbation par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires:

11.2.1 modification des Statuts de la Société;

11.2.2 variation des droits attachés aux Actions et, sous réserve d'un capital autorisé, l'attribution de toute option ou droit de souscrire à des Actions;

11.2.3 liquidation ou dissolution volontaire de la Société;

11.2.4 fusion, scission or toute autre restructuration sociale équivalente;

11.2.5 déclaration de dividendes de la Société; et

11.2.6 désignation d'auditeurs ou d'administrateurs de la Société.

12. Réunions annuelles.

12.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires aura lieu à Luxembourg au siège social de la Société le premier jeudi de juin à 2.00 heures de l'après-midi (ou à un tel autre lieu à Luxembourg ou à une autre heure comme décidé par les Actionnaires).

12.2 Toute Assemblée Générale des Actionnaires, ordinaire ou extraordinaire, sera tenue au lieu et à l'heure spécifiée par le Conseil d'Administration dans la notice des réunions.

12.3 Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée extraordinaire des Actionnaires. Elle doit être convoquée à la demande des Actionnaires représentant un cinquième du capital social émis par la Société.

13. Place et convocation.

13.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires doivent être convoquées par notification envoyées au plus tard huit jours avant la tenue de ladite assemblée par le Conseil d'Administration aux Actionnaires inscrits dans le registre mentionné à l'Article 4.

13.2 Lors d'Assemblées Générales des Actionnaires convoquée sans observation es formalités mentionnées à l'article 13.1, aucune décision ne peut être valablement adoptée, à moins que cette décision soit adoptée à l'unanimité et que la totalité du capital social de la Société est représentée à ladite réunion.

14. Président, secrétaire et procès-verbal. Les Assemblées Générales des Actionnaires doivent être présidées par la personne nommées à cette fin par l'Assemblée Générale des Actionnaires elle-même. Le Président doit nommer un secrétaire pour cette Réunion, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

15. Droit de vote.

15.1 Sous réserve des paragraphes 15.2 et 15.3 du présent article 15 et des limites imposées par la Loi, chaque Action donne droit à une voix. Les Actionnaires peuvent être représentés aux Assemblées Générales des Actionnaires par un mandataire nommé par une procuration écrite.

15.2 Les Actions détenues par la Société ou une filiale ne donnent pas de droit de vote à l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des articles 49-2 et suivant de la Loi.

15.3 Dans la détermination de la part des Actionnaires qui exercent leur votes qui sont présents ou représentés, ou de la part du capital social qui est présente ou représentée, les Actions pour lesquels aucun droit de vote ne peut être exercé conformément aux Statuts ne seront pas pris en compte.

16. Procédure de vote.

16.1 Dans la mesure permise par la Loi et sauf dispositions contraires des présents Statuts, toute décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires devra être adoptée par au moins 50% des votes des Actionnaires présents ou représentés.

16.2 Le calcul des votes n'inclura pas les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

17. Commissaire au compte. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires laquelle fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Elle ne peut cependant excéder six ans.

18. Exercice social et comptes annuels.

18.1 L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

18.2 Les comptes annuels seront soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires pour adoption.

18.3 Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels conformément aux dispositions légales. Il soumet ces documents avec le rapport des opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Statutaire aux auditeurs) statutaire(s).

19. Consultation des comptes annuels.

19.1 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, les comptes annuels, le rapport annuel et toute autre information requise par l'article 73 de la Loi devront être à disposition des Actionnaires pour consultation au siège de la Société.

19.2 Des copies gratuites des documents visés dans le présent article 19 devront être rendues disponibles par la Société pour les Actionnaires.

20. Réserve légale. Cinq (5) pour cent du résultat net de la Société devront être alloués à une réserve légale. Une telle allocation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société.

21. Distribution des profits.

21.1 Toute année durant laquelle l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de procéder à une distribution, dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour distribution et dans les limites permises par la Loi

et par les présents Statuts, aux Actionnaires, qu'il s'agisse d'une distribution de dividendes, une distribution résultant de la mise en liquidation de la Société ou de tout autre type de distribution ("Attribution"), ces Attributions doivent être distribuées comme suit:

(a) Chaque détenteur d'Action de catégorie A aura droit à une Attribution proportionnelle relative à cette année de zéro vingt-cinq (0,25) pour cent de la valeur nominale de cette Action de Catégorie A;

(b) Chaque détenteur d'Action de catégorie B aura droit à une Attribution proportionnelle relative à cette année de zéro vingt-cinq (0,25) pour cent de la valeur nominale de cette Action de Catégorie B;

(c) Chaque détenteur d'Action de catégorie C aura droit à une Attribution proportionnelle relative à cette année de zéro vingt-cinq (0,25) pour cent de la valeur nominale de cette Action de Catégorie C;

(d) Chaque détenteur d'Action de catégorie D aura droit à une Attribution proportionnelle relative à cette année de zéro vingt-cinq (0,25) pour cent de la valeur nominale de cette Action de Catégorie D.

21.2 Après la distribution mentionnée sous l'article 21.1 ci-dessus, la balance du montant distribué sera allouée entièrement aux détenteurs des catégories dans suivant l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier les Actions de Catégorie D, ensuite s'il n'existe pas d'Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie C et ainsi de suite).

21.2 Pour éviter tout doute, les paiements faits conformément aux Articles 21.1 et 21.2 doivent être effectués sur base pari passu entre les détenteurs d'une même catégorie d'Actions.

21.3 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Actionnaires sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux provisions présentées ci-après. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut aussi décider d'allouer toute somme du compte de prime d'émission à la réserve légale.

21.4 Dans la mesure où la Société a un bénéfice, le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire, tant que les provisions de l'Article 21 et l'article 72-2 de la Loi sont respectés.

22. Modification des statuts.

22.1 Une résolution de modification des Statuts telle que mentionnée dans cet Article 22 doit être adoptée par une majorité d'au moins deux-tiers des voix de cette assemblée dans laquelle au moins la moitié du capital est représentée. Les voix exprimées n'incluent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

22.2 A moins que la moitié au moins du capital social émis soit représentée à cette assemblée, la résolution sera décidée lors d'une seconde réunion devant être tenue pas moins de quinze jours ni plus de quatre semaines suivant la première réunion. Lors de cette seconde réunion une majorité d'au moins deux tiers des voix nouvellement exprimées seront requis pour l'adoption de la résolution, quelque soit le nombre d'Actions représentées à cette réunion.

22.3 Les convocations à la seconde réunion seront envoyées après que la tenue de la première réunion, cette convocation devant être envoyées de la même manière que la convocation relative à la première réunion, à condition que la convocation à la seconde réunion mentionnera qu'une résolution pourra être adoptée quelque soit la proportion du capital social représenté à cette réunion et les raisons y relative

23. Liquidation.

23.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires votant conformément aux dispositions relatives à la modification des statuts.

23.2. Dans le cas d'une liquidation volontaire de la Société, sa liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration, à moins que l'Assemblée Générale des Actionnaires n'en ait décidé autrement par une résolution décidant de la liquidation ou plus tard.

23.3. Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes devra être distribué entre les Actionnaires conformément au mécanisme de distribution mentionné à l'Art. 21.1 ci-dessus ou aux Actionnaires si tel est le cas.

23.4 Une fois la liquidation réalisée, les comptes et documents sociaux de la Société dissoute devront, pendant une période déterminée par les Statuts, demeurer sous la garde du liquidateur à moins que l'Assemblée Générale des Actionnaires n'en décide autrement par résolution décidant de la liquidation ou plus tard.

24. Définitions et interprétations.

24.1. Les termes suivants dont il est fait référence dans les présents Statuts auront le sens suivant:

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission distribuable et autre réserves distribuable et (ii) tel qu'il peut exister le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relatives aux catégories d'Actions devant être annulées, celle-ci réduite par (i) toute perte (y compris pertes reportées) et (ii) toute somme affectée aux réserves en accord avec les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les comptes intermédiaires (pour éviter tout doute, sans double calcul), afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

	AA = Montant Disponible
	NP = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés)
	P = Toute prime d'émission et autre réserves distribuables librement
	CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve légale relatives à la Catégorie d'Actions devant être annulées.
	L = Pertes (y compris les pertes reportées)
	LR = toute somme devant être allouée dans une réserve conformément à la Loi et aux Statuts.
Statuts	signifie les statuts de la Société
Conseil d'Administration	signifie le conseil d'administration de la Société
Jour Ouvrable	Signifie un jour (autre que le samedi ou le dimanche) où les établissements bancaires sont ouverts à Londres Grande-Bretagne, à Munich, Allemagne, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et à Singapour, République de Singapour;
Loi	Signifie la loi de 1915 sur les sociétés commerciales amendée
Société	signifie Springer Science+Business Media S.A., une société anonyme, régie par la loi luxembourgeoise
Assemblée Générale	Signifie toute assemblée générale ou spéciale des actionnaires de la Société tenue de temps à autre
Actionnaires	Signifie les détenteurs d'Actions de temps à autres

24.2. Les références à "écrite" et par "écrit" signifie une notification écrite donné de façon manuscrite, par courrier ou par fax.

25. Dispositions générales.

Concernant les affaires non traitées dans les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent et soumettent ces affaires aux dispositions de la Loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 3.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. APOSTOL - S. BINARD - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2010. Relation: LAC/2010/6373. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (sginé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le huit mars de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010025170/803.

(100034208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

HVB Lux Selection 100SI, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement des Fonds HVB Lux Selection 100^{SI} in Kraft getreten am 26. Februar 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Februar 2010.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2010016310/11.

(100019290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Property Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 72.368.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2009

Nomination d'un réviseur d'entreprise

L'assemblée a décidé:

La société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., établie et ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, est désignée comme réviseur d'entreprises de la société; son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2009.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010023371/14.

(100018591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

United Investors Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 129.617.

Les actionnaires d'United Investors Sicav (la «Société») sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée») qui se tiendra au siège de la Société, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, le jeudi 25 mars 2010, à 11 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2009.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Election ou réélection du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, cinq jours francs avant l'Assemblée, informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Pour le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010021835/755/28.

UBS (Lux) Institutional Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.477.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, den 22. März 2010, um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Dezember 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.

4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 16. März 2010, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010022465/755/25.

UBS (Lux) SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.430.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, 22. März 2010, um 10.45 Uhr am Gesellschaftssitz stattfinden wird: Die Generalversammlung vom 20. Januar 2010 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 22. März 2010 mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 30. September 2009.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 16. März 2010, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010022466/755/26.

DB Platinum Advisors, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 85.829.

In the year two thousand and ten,
on the twenty-sixth day of the month of February.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "DB Platinum Advisors", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated in Luxembourg on February 8, 2002, by a notarial deed, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 348, on 2 March 2002, the articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 19 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 236 of 3 February 2009. The Company entered in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under number B 85.829.

The meeting was declared open at 9.20 a.m. and was chaired by Mr Benoit DELZELLE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, who appointed Mr Emmanuel AVICE, lawyer, residing in Luxembourg as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Ms Nicole SUIGNARD, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) so as to raise it from its present amount of eight million euro (EUR 8,000,000.-) to ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into one million (1,000,000) shares having each a nominal value of ten euro (EUR 10.-);

2 To issue two hundred thousand (200,000) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase;

3 To acknowledge the waiver by DB International Investments Limited, a company existing and incorporated under the laws of England and Wales, established at 23 Great Winchester Street, London EC2N 2BD, of its preferential subscription right and to accept the subscription of these two hundred thousand (200,000) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and the payment in full of each of these shares by a contribution in cash by DB Overseas Holdings Limited, a company existing and incorporated under the laws of England, having its registered office at 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB;

4 To amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of incorporation entitled "Share Capital" so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the Agenda to read as follows:

"The Company has an issued and paid-up capital of ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into one million (1,000,000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, each fully paid-up";

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) so as to raise it from its present amount of eight million euro (EUR 8,000,000.-) divided into eight hundred thousand (800,000) shares having each a par value of ten euro (EUR 10.-) to ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into one million (1,000,000) shares having each a nominal value of ten euro (EUR 10.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue two hundred thousand (200,000) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

The general meeting resolved to acknowledge the waiver by "DB international Investments Limited", a company existing and incorporated under the laws of England and Wales, established at 23 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, of its preferential subscription right as existing shareholder of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Ms Nicole SUIGNARD, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of "DB Overseas Holdings Limited", a company existing and incorporated under the laws of England, having its registered office at 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, by virtue of a proxy as referred under (if) here above (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for two hundred thousand (200,000) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept said subscription and payment and to allot the two hundred thousand (200,000) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation entitled "Share Capital" so as to reflect the first, the second and the third resolutions above and to read as follows:

Art. 5. Share Capital.

5.1. "The Company has an issued and paid-up capital of ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into one million (1,000,000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share, each fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand four hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed at 9.40 a.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le vingt-six février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "DB Platinum Advisors", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la "Société"), constituée à Luxembourg en date du 8 février 2002, suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 348, le 2 mars 2002, les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 236 du 3 février 2009. La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.829.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.20 heures sous la présidence de Maître Benoit DELZELLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné Maître Emmanuel AVICE, avocat, demeurant à Luxembourg comme secrétaire de cette assemblée.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Nicole SUIGNARD, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour l'augmenter de son montant actuel de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisés en un million (1,000.000,-) d'actions, chacune ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-);

2 Emission de deux cent mille (200.000,-) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), conférant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter de la décision des actionnaires de procéder à l'augmentation de capital proposé;

3 Constat de la renonciation de DB International Investments Limited, une société existante et constituée selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, établie au 23 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, à son droit préférentiel de souscription et acceptation de la souscription à ces deux cent mille (200.000,-) nouvelles actions, chacune ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et acceptation du paiement complet de chacune de ces actions par un apport en espèces par DB Overseas Holdings Limited, une société existante et constituée selon le droit d'Angleterre, ayant son siège social au 1, Great Winchester Street, London EC2N 2DB;

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts intitulé "Capital Social", de façon à refléter les résolutions à adopter et mentionnées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour comme suit:

"La Société a un capital souscrit et libéré de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en un million (1,000.000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), chacune étant complètement libérées;

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront également annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir pris note et eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour l'augmenter de son montant actuel de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) divisé en huit cent mille actions (800.000) actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en un million (1.000.000) d'actions, chacune ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre deux cent mille (200.000) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), conférant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à des dividendes à compter de la décision des actionnaires de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de prendre acte de la renonciation par "DB International Investments Limited", une société existante et constituée selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, établie au 23 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, à son droit préférentiel de souscription en tant que actionnaire existant de la Société.

Souscription - Paiement

Ensuite Maître Nicole SUIGNARD a comparu, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de "DB Overseas Holdings Limited", une société existante et constituée selon le droit d'Angleterre, ayant son siège social au 1, Great Winchester Street, London EC2N 2DB, en vertu d'une procuration mentionnée sous le point (ii) ci-dessus (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux cent mille (200.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en numéraire.

Le montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les deux cent mille (200.000) nouvelles actions au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier comme suit le premier alinéa de l'article 5 des Statuts intitulé "Capital Social", de manière à refléter les première, seconde et troisième résolutions ci-dessus:

Art. 5. Capital social.

5.1 "La Société a un capital souscrit et libéré de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en un million (1.000.000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), chacune étant complètement libérée".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à deux mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.40 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. DELZELLE, E. AVICE, N. SUIGNARD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} mars 2010. Relation: EAC/2010/2401. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010025169/179.

(100033028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Vega, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.175.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 mars 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010022469/29/16.

Orey Capital Partners GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.471.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Orey Financial - Instituição Financeira de Crédito, S.A., a company incorporated and existing under the laws of Portugal and having its registered office at Ed. Amoreiras Square, Rua Carlos Alberto da Mota Pinto, 17 6A, Lisboa, Portugal and being registered under number 504716611, represented by Me Xavier Le Sourne, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 10 December 2009 (such proxy to be registered ne varietur together with the present deed).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company OREY CAPITAL PARTNERS GP S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "OREY CAPITAL PARTNERS GP S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is to render, in its capacity as general partner of "OREY CAPITAL PARTNERS I S.C.A. SICAR", a société en commandite par actions subject to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and qualifying as a société d'investissement en capital à risque under the law of 15 June 2004 on investment companies in risk capital, as amended, advisory, management, accounting and administrative services to OREY CAPITAL PARTNERS I S.C.A. SICAR.

The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services to OREY CAPITAL PARTNERS I S.C.A. SICAR and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, military, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at thirty-five thousand Euro (EUR 35,000) divided into three hundred and fifty (350) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties any two managers or one manager together with a duly authorised person acting jointly with full power of substitution, are authorised to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of any two managers or anyone manager together with a duly authorised person acting jointly with full power of substitution.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by any manager by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions, except in case of urgency. In such case, the nature of the urgency shall be communicated to the members. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) members, an annual general meeting shall be held at the registered office of the Company on the last Luxembourg business day of the month of June at 10.30 a.m. of each year.

Art. 11. The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year. The accounts of the Company shall be expressed in Euro.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Orey Financial - Instituição Financeira de Crédito, S.A., prenamed	350	35,000
Total:	350	35,000

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole member

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Duarte Maia de Albuquerque D'Orey, Executive Chairman, Sociedade Comercial Orey Antunes, S.A. Lisbon, Portugal, professionally residing at Ed. Amoreiras Square, Rua Carlos Alberto da Mota Pinto, 17 6A, Lisboa, Portugal.

- Francisco Manuel de Lemos dos Santos Bessa, Chief Financial and Operational Officer, Sociedade Comercial Orey Antunes S.A., Lisbon, Portugal, professionally residing at Ed. Amoreiras Square, Rua Carlos Alberto da Mota Pinto, 17 6A, Lisboa, Portugal.

- Tristão José da Cunha Mendonça e Menezes, Chairman, Orey Financial S.A., Lisbon, Portugal, professionally residing at Ed. Amoreiras Square, Rua Carlos Alberto da Mota Pinto, 17 6A, Lisboa, Portugal.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2010.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un jour du mois de décembre

Par devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Orey Financial - Instituição Financeira de Crédito, S.A., une société de droit portugais, ayant son siège social à Ed. Amoreiras Square, Rua Carlos Alberto da Mota Pinto, 17 6A, Lisbonne, Portugal et étant enregistrée sous le numéro 504716611, représentée par Me Xavier Le Sourné, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 décembre 2009 (cette procuration étant enregistrée ne varietur avec le présent acte).

Lequel comparant a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée OREY CAPITAL PARTNERS GP S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "OREY CAPITAL PARTNERS GP S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet social de la Société est de rendre en tant qu'associé commandité de "OREY CAPITAL PARTNERS I S.C.A. SICAR", une société en commandite par actions soumise à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et revêtant la forme d'une société d'investissement en capital à risque au terme de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée, des services de conseil, gestion, comptabilité et d'administration à OREY CAPITAL PARTNERS I S.C.A. SICAR.

Par ailleurs, la Société peut fournir des services de secrétariat, comptabilité ou autres services administratifs à OREY CAPITAL PARTNERS I S.C.A. SICAR et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000) divisé en trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être transférées à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec

les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Deux gérants ou un des gérants agissant conjointement avec une personne dûment autorisée avec pouvoir de substitution sont autorisés en toute circonstance et au nom de la Société à agir, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la co-signature de deux gérants ou d'un des gérants agissant conjointement avec une personne dûment autorisée avec pouvoir de substitution.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi luxembourgeoise, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par tout gérant par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date effective des résolutions sauf en cas d'urgence. Dans un tel cas, la nature de l'urgence sera communiquée aux associés. Les résolutions deviendront effectives à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi pour les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions circulaires unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où et pour aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue chaque année au mois de juin au siège social de la Société le dernier jour bancaire ouvrable au Luxembourg à 10.30 heures.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Les comptes de la Société seront exprimés en EURO.

Art. 12. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la dernière année sociale augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société existe en tant que société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales comme suit:

Souscription	Nombre de parts sociales	Paiement
Orey Financial - Instituição Financeira de Crédito, S.A., prénommée	350	35.000
Total:	350	35.000

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - Duarte Maia de Albuquerque D'Orey, Executive Chairman, Sociedade Comercial Orey Antunes, S.A. Lisbon, Portugal, demeurant professionnellement à Ed. Amoreiras Square, Rua Carlos Alberto da Mota Pinto, 17 6A, Lisbonne, Portugal.
 - Francisco Manuel de Lemos dos Santos Bessa, Chief Financial and Operational Officer, Sociedade Comercial Orey Antunes S.A., Lisbon, Portugal, demeurant professionnellement à Ed. Amoreiras Square, Rua Carlos Alberto da Mota Pinto, 17 6A, Lisbonne, Portugal.
 - Tristão José da Cunha Mendonça e Menezes, Chairman, Orey Financial S.A., Lisbon, Portugal, demeurant professionnellement à Ed. Amoreiras Square, Rua Carlos Alberto da Mota Pinto, 17 6A, Lisbonne, Portugal.

Disposition spéciale

Le premier exercice social commencera en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: X. LE SOURNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58083. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010025171/296.

(100028444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

HVB Lux Selection 60SI, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement und das Sonderreglement des Fonds HVB Lux Selection 60^{SI} in Kraft getreten am 26. Februar 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Februar 2010.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2010016311/12.

(100019292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

HVB Lux Selection 40SI, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement und das Sonderreglement des Fonds HVB Lux Selection 40^{SI} in Kraft getreten am 26. Februar 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Februar 2010.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2010016312/12.

(100019287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Global Statistical Arbitrage (Luxembourg), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. Optitrendsfund).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.004.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société OPTITRENDSFUND, un fonds d'investissement spécialisé organisé comme société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions, constitué par acte notarié en date 7 août 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2339 du 18 octobre 2007, ayant son siège social à 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.004 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Me Jérôme MULLMAIER, avocat au Barreau de Paris, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Michel Delhasse, Shareholder Services Manager (Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à.r.l.), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Madame Anne MOLITOR, Manager Corporate Services (Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à.r.l.), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, le président, le secrétaire et le scrutateur constituant le bureau de l'Assemblée.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le nom des actionnaires de la Société présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Que la présente assemblée générale a été convoquée par lettres recommandées contenant l'ordre du jour envoyées aux propriétaires d'actions nominatives en date du 20 janvier 2010.

III. Ainsi qu'il apparaît sur la liste de présence, que sur les sur un total de une (1) actions de commandité et 50.000 (cinquante mille) actions de commanditaire, représentant l'intégralité du capital social émis par la Société, 45.000 (quarante-cinq mille) actions de commanditaire sont représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre de jour, qui a été communiqué à l'avance aux actionnaires de la Société.

IV. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. changement de la dénomination de la Société de "Optitrendsfund" en "Global Statistical Arbitrage (Luxembourg)";
2. modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Il est établi entre l'associé gérant commandité (l'Associé Commandité) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires) un fonds d'investissement spécialisé organisé comme société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions (la Société), qui est régie par le droit luxembourgeois, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 sur

les fonds d'investissement spécialisés (la Loi FIS), ainsi que par les présents statuts (les Statuts). La Société prend la dénomination de Global Statistical Arbitrage (Luxembourg)."

3. approbation du projet de memorandum de placement privé modifié daté de janvier 2010 (version 19) tel qu'approuvé par la CSSF; et

4. divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes et avec le consentement de l'associé-commandité gérant:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société OPTITRENDSFUND en "Global Statistical Arbitrage (Luxembourg)".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Il est établi entre l'associé gérant commandité (l'Associé Commandité) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires) un fonds d'investissement spécialisé organisé comme société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions (la Société), qui est régie par le droit luxembourgeois, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (la Loi FIS), ainsi que par les présents statuts (les Statuts). La Société prend la dénomination de Global Statistical Arbitrage (Luxembourg)."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de memorandum de placement privé modifié daté de janvier 2010 (version 19) tel qu'approuvé par la CSSF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. MULLMAIER, M. DELHASSE, A. MOLITOR, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2010. Relation: LAC/2010/5383. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2010025173/76.

(100022525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Invester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.531.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de INVESTER S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195531 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 458 du 18 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant en date du 3 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2274 du 11 octobre 2007.

L'Assemblée est présidée par Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. (i) Présentation du projet de fusion par et entre la Société et TAGGIA LII CONSULTADORIA E PARTICIPACOES LDA, une société à responsabilité de droit de Madère, ayant son siège social à Rua Dos Aranhas 53, Funchal, Madère, et enregistrée à Madère free Trade Zone sous le numéro unique (fiscal et commercial) 511.250.649, adopté par le conseil d'administration de la Société publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2403 du 10 décembre (le Projet de Fusion); (ii) prise d'acte de l'attestation délivrée par le Conservatoria do registro comercial da Zona Franca da Madeira en date du 22 janvier 2010 que toutes les formalités relatives à la fusion ont été accomplies à Madère, (iii) prise d'acte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 21 octobre 2009 et du Projet de Fusion et (iv) approbation de la fusion de la Société avec la Société Absorbée, par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transférera à la Société tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

3. Prise d'acte (i) que la Société est, à la date des présentes, l'actionnaire unique de la Société Absorbée et (ii) que la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par voie de transfert de tous ses actifs et passifs à la Société conformément au Projet de Fusion;

4. Prise d'acte que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société issue de la Fusion à partir de la date à laquelle la fusion prendra effet conformément à l'article 273 de la Loi, soit la date de publication de la fusion dans le Mémorial C;

5. Pouvoir et autorisation à Madame Luisella MORESCHI, prénommée, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

II. Les actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les VINGT MILLE (20.000) actions représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux actionnaires, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

IV. L'Assemblée décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée note que le conseil d'administration de la Société lui a présenté le Projet de Fusion, en conformité avec l'article 262 de la Loi selon lequel la Société Absorbée sera absorbée par la Société.

L'Assemblée décide de prendre acte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 21 octobre 2009 et du Projet de Fusion.

L'Assemblée décide d'approuver la Fusion telle que décrite dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2403 du 10 décembre 2009.

L'Assemblée note que tous les documents sociaux relatifs à la Société Absorbée requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour être consultés par la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide (i) de prendre acte que la Société est, à la date des présentes, l'actionnaire unique de la Société Absorbée et (ii) qu'en conséquence de la Fusion, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par voie de transfert de tous ses actifs et passifs à la Société conformément au Projet de Fusion.

L'Assemblée déclare que les immeubles suivants font partie des actifs de la société absorbée:

dans la commune de Todi, fraz. Pantalla, Via Piana n. 245 et précisément:

Un bâtiment entier à usage d'habitation avec en annexe une cour exclusive et indivisible de la superficie cadastrale globale, intérieure et extérieure, de 550 m² constitué de:

- Un appartement à usage d'habitation au rez-de-chaussée composé d'un hall d'entrée, bureau, salon, séjour, couloir, local de dégagement, deux chambres, salle de bain et débarras pour un total de 6,5 (six virgule cinq) vains cadastraux;

- Un appartement à usage d'habitation composé d'une salle, séjour, cuisine, couloir, trois chambres et deux salles de bain au premier étage et de quatre greniers au deuxième étage pour un total de 8,5 (huit virgule cinq) vains cadastraux.

Les descriptions ci-dessus sont recensées au cadastre immeuble de la commune de Todi au foglio 4 parcelles:

- 122 sub. 2, fraz. Pantalla, P.T. Catg. A/3, classe 4, vani 6,5, rendita Euro 453,19 (appartamento di cui alla lett. a);
- 122 sub. 3, fraz. Pantalla, P.1-2. catg A/3, classe 4, vani 8,5, rendita Euro 592,63 (appartamento di cui alla lett. b);
- 122 sub. 1, fraz. Pantalla, biens non recensés aux sub. 2 et 3 de la parcelle 122 (cour).

L'aire de sedime de l'immeuble ainsi que la cour extérieure annexe se trouvent également au cadastre terrain de la commune de Todi au foglio 4 parcelle:

- 122 de 550 m² - ente urbano - senza redditi.

Dans la commune de Todi, fraz. Pantalla, via Piana snc et précisément:

Un bâtiment entier de typologie villa "unifamiliale" avec en annexe une cour exclusive et indivisible et un terrain avoisinant pour une superficie cadastrale globale entre extérieur et intérieur de 5.880 m².

Cet immeuble est constitué comme suit:

- au sous-sol garage, couloir, centrale thermique, local technique, buanderie, garde-manger, n. 3 débarras, toilettes, un fond et une cave;

- à l'étage rez-de-chaussée surélevé; entrée, toilettes, dégagement-penderie-salle de bain, 2 chambres mansardées, une salle de bain, dégagement - penderie - salle-de-bain - chambre;

- à l'étage mansardé: séjour et bureau;

L'ensemble pour un total de 17 (dix-sept) vains cadastraux. Les descriptions ci-dessus sont recensées au cadastre immeuble de la commune de Todi au foglio 4 parcelles:

- 122 sub. 2, fraz. Pantalla, P.S1-T1, catg. A/8, classe 2, vani 17, rendita Euro 2.151,04 (habitation);
- 121 sub. 3, fraz. Pantalla, P.S1, catg C/6, classe 2, 89m², rendita Euro 96,53 (garage);
- 121 sub. 1, fraz. Pantalla, biens communs non recensés aux sub. 2 et 3 de la parcelle 121 (cour);
- 228, fraz. Pantalla - aire urbaine de 1.440 m².

L'aire de sedime de l'immeuble susmentionné, la cour extérieure annexe et le terrain avoisinant, sont recensés également au cadastre terrain de la commune de Todi au foglio 4 parcelles:

- 121 de 2.690 m² - ente urbano - senza redditi;
- 228 de 1.440 m² - ente urbano - senza redditi;
- 256 de 1.750 m², semin. arbor., cl. 1, R.D. Euro 12,20, R.A. Euro 9,49.

Dans la commune de Todi, fraz. Pantalla, Voc. Case Sparse et précisément:

Un bâtiment entier à usage d'habitation avec en annexe une cour exclusive et indivisible pour une superficie cadastrale globale, entre l'intérieur et l'extérieur, de 880 m².

Cet immeuble est composé de:

- Au rez-de-chaussée: entrée, deux fonds et une cave;
- au premier étage; cuisine, séjour, deux chambres et une salle de bain;
- Au deuxième étage: grenier;

Le tout pour un total de 7 (sept) vains cadastraux.

Les descriptions ci-dessus sont recensées au cadastre immeubles de la commune de Todi au foglio 4 parcelles:

- 138 - 139 graffate, voc. Case Sparse n. 175, P.T., catg. A/3, classe 3, vani 7, rendita catastale Euro 415,75.

L'aire de sedime de l'immeuble susmentionné et la cour extérieure annexe sont également recensées au cadastre terrains de la commune de Todi au foglio 4 parcelles:

- 138 de 660 m² - ente urbano - senza redditi;
- 139 de 220 m² - ente urbano - senza redditi.

Dans la commune de Todi, fraz. Pantalla et précisément:

- Une pièce de terre d'une superficie de 1.050 m²;

indiquée au cadastre terrains de la commune de Todi au foglio 4 parcelle:

- 137 de 1.050 m², seminativo, classe 1, R.D. Euro 7,32, R.A. Euro 5,69.

La société absorbée est devenue propriétaire des immeubles ci-avant suivant acte reçu par Maître Carlo Henrique Ribeiro Melon, notaire de résidence à Lisbonne en date du 29 juin 2006 (fogli dal n. 92 al n. 96 libro 20-A).

L'assemblée générale décide d'autoriser toutes les formalités légales pour l'inscription au cadastre au nom de la Société INVESTER S.A. de tous les biens de quelque nature que ce soit et de conférer au Président du Conseil d'Administration Monsieur Leonardo BACCARELLI, les plus amples pouvoirs pour l'exécution de toutes les formalités pour rendre pleinement efficace le présent acte, selon les normes du système national italien et d'exécuter toutes les formalités d'opposabilité.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société issue de la Fusion à partir de la date à laquelle la fusion prendra effet conformément à l'article 273 de la Loi, soit la date de publication de la fusion dans le Mémorial C.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autoriser Madame Luisella MORESCHI, prénommée, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi, avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2010. Relation: LAC/2010/5614. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010025174/148.

(100031436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Vontobel FCP, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de placement de gestion au 5 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT

Signature

Référence de publication: 2010025189/10.

(100034260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Vontobel FCP, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 5 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT

Signature

Référence de publication: 2010025190/10.

(100034259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

European Cosmetic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 60.480.

EXTRAIT

Il résulte de courriers reçus au siège social que Monsieur François Bourgon et Monsieur Jaap Meijer ont démissionné de leur mandat de gérant avec effet au 2 février 2010 et que le commissaire aux comptes, la société Adomex Sàrl, a démissionné de son mandat avec effet au 1^{er} février 2010.

Les associés seront amenés à pourvoir à leur remplacement lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010023384/18.

(100018895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Sefran Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 102.334.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier reçu au siège social que le commissaire aux comptes de Sefran Finance SA, la société Adomex Sàrl, a démissionné de son mandat avec effet au 1^{er} février 2010. Les actionnaires seront amenés à pourvoir à son remplacement lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010023385/16.

(100018889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Winvest Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 123.591.

—
EXTRAIT

Par résolutions en date du 16 octobre 2009, le conseil de gérance de la Société a (i) pris note de la démission de M. Jean-Michel Mangeot de ses fonctions de Délégué à la gestion journalière par lettre du 30 juillet 2009, avec effet immédiat et (ii) décidé de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Patrick Tanguy, né le 3 novembre 1960 à La Tronche, France, et résidant professionnellement au 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, aux fonctions de Délégué à la gestion journalière, incluant les opérations courantes relatives au fonctionnement de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Winvest Conseil S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010023386/18.

(100018874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Multiadvisor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 58.249.

Herr Josef KOPPERS hat mit Datum vom 30. November 2009 sein Verwaltungsratsmandat niedergelegt.

Mit gleichem Datum wird Herr Michael MARX als neues Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 kooptiert.

Geschäftsadresse von Herrn MARX: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 3. Februar 2010.
DZ BANK International S.A.
Für Multiadvisor SICAV
Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010023387/16.

(100018836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Flims Investments Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.997.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 02 février 2010, de la société Flims Investments Ltd. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Election du nouvel administrateur et président du conseil d'administration suivant, avec effet au 10 novembre 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, au Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B9098 auprès du RCS du Luxembourg.

Election du nouveau représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A. suivant, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, au Luxembourg.

Démission de commissaire aux comptes:

Kohnen & Associés S.à r.l. ayant pour adresse le 62, Avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg, au Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B114190 auprès du RCS du Luxembourg.

Election du nouveau commissaire aux comptes avec effet au 02 février 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011:

EQ Audit S.à r.l. ayant pour adresse le 2, Rue J. Hackin, 1746 Luxembourg, au Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B124782 auprès du RCS du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert van't Hoeft

Administrateur

Référence de publication: 2010023388/27.

(100018823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

TAQA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.740.592,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.212.

Il résulte des résolutions de l'associé de la société TAQA Luxembourg S.à r.l. tenues en date du 23 décembre 2009 que les actionnaires ont pris la décision suivante

1. Prolongation du mandat de Gérant à compter du 23 décembre 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2010023389/16.

(100018820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 925.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.116.

—
Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises en date du 2 février 2010

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société:

- qu'il est pris note de la démission de Mme Myriam Cockaerts, en tant que gérant de la Société, avec effet à partir du 30 septembre 2009;

- que M. Oliver Kächele et M. Alexander Kratzel, ayant leur adresse professionnelle à Lindwurmstraße 76, D-80337 Munich, Allemagne, sont nommés en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010023390/19.

(100018799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Anima Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.990.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 février 2009 a décidé

- de ratifier Monsieur CAVADINI Alberto en tant qu'Administrateur et Délégué à la gestion journalière

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs

Alberto FOA, Massimo MENOZZI, Charles OSSOLA, Maurizio VANZELLA, Giorgio LANFRANCHI et CAVADINI Alberto, ainsi que le mandat de Délégué à la gestion journalière de Messieurs CAVADINI Alberto et LANFRANCHI Giorgio pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2010.

Dès lors, le conseil se compose comme suit:

Monsieur Giorgio LANFRANCHI

Anima, Società di Gestioni del Risparmio per Azioni, Via Brera 18, I-20121 Milano

Monsieur Maurizio VANZELLA

Anima, Società di Gestioni del Risparmio per Azioni, Via Brera 18, I-20121 Milano

Monsieur Alberto FOA

Anima, Società di Gestioni del Risparmio per Azioni, Via Brera 18, I-20121 Milano

Monsieur Massimo MENOZZI

Anima, Società di Gestioni del Risparmio per Azioni, Via Brera 18, I-20121 Milano

Monsieur Charles OSSOLA

Etude Kaufhold Ossola & Associés, 20, avenue Marie-Thérèse, L-2014 Luxembourg

Monsieur Alberto CAVADINI

Brianfid-Lux S.A., 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

- de nommer

Deloitte S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an, prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2010.

Pour ANIMA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010023368/34.

(100018816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

SGAM Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.172.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 26 janvier 2010:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires renouvelle, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de janvier 2011, les mandats d'administrateurs de Messieurs:

- Laurent BERTIAU (Président), résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, FRANCE.
- Michel BECKER, résidant professionnellement au 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, LUXEMBOURG.
- Philippe BAUDRY, résidant professionnellement 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, FRANCE.
- Philippe CHOSSONNERY, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, LUXEMBOURG.
- Alain PITOUS, résidant professionnellement 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, France.
- Guillaume WEHRY, résidant professionnellement au Three Pacific Place, Queen's Road East 11, Hong Kong, HONG KONG.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Corporate and Domiciliary Agent

MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2010023392/22.

(100018782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Property Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 72.368.

Changement d'adresse des administrateurs:

- M. BECHET Vincent, né le 28/03/1964 à Luxembourg

Nouvelle adresse professionnelle: 54 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- M. ROSENBAUM Frank, né le 02/07/1967 à Arlon (Belgique)

Nouvelle adresse professionnelle: 54 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- M. TERVER Stéphane, né le 22/06/1974 à Thionville (France)

Nouvelle adresse professionnelle: 54 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 02/02/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010023370/15.

(100018595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Prime Global Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.474.

In the year two thousand and nine, on the twenty third day of December.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Xavier SOULARD, company director, professionally residing in Luxembourg,

acting in his capacity as proxy holder of the board of directors (the "Board of Directors") of PRIME GLOBAL INVESTMENTS S.A., (the "Company"), a société anonyme de titrisation, having its registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 129.474, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, drawn up on 26 July 2007 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 21 August 2007, number 1759, page 84403,

by virtue of the authority granted by resolutions of the Board of Directors dated 21 December 2009.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. Pursuant to article 5.3 of the Articles, the total un-issued but authorized capital of the Company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) being the amount by which the Board of Directors is able to increase the issued share capital by creation of new preferred shares.

2. Pursuant to article 5.5 of the Articles, within the limits of the authorized share capital, the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue of share premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new shares, it being understood that:

- The authorization will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders dated October 13, 2009, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amending the Articles;

- The Board of Directors is specially authorized to issue such new shares without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new shares

3. Pursuant to article 5.6 of the Articles, the Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend article 5 in order to record the change of share capital following an increase. The Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of share capital.

4. By resolutions dated 21 December 2009, the Board of Directors approved the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of the new preferred shares in accordance with 5.3 and 5.5 of the Articles.

5. The share capital of the Company was increased as of 21 December 2009 by a total amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) and raised from its amount of two hundred and thirty-two thousand Euro (EUR 232,000.-) to four hundred and thirty-two thousand Euro (EUR 432,000.-) by issuing forty thousand (40,000) preferred shares with a nominal value of five Euro (EUR 5.-), each and with a total share premium of nine million eight hundred thousand Euro (EUR 9,800,000.-), attached to such preferred shares and which were subscribed as mentioned below.

6. Thereupon the Board of Directors acknowledges that the newly issued share capital of the Company was subscribed as follows:

- Thirty-six thousand (36,000) preferred shares have been subscribed by AMORIM DESENVOLVIMENTO S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua de Meladas, 3980, freguesia de Mozelos, Concelho de Santa Maria da Feira, Portugal, registered under number 502270888 at the "Conservatoria do Registo Comercial de Santa Maria da Feira";

- Four thousand (4,000) preferred shares have been subscribed by VERTENTE FINANCEIRA S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua de Meladas, n° 380 - Apartado 20, 4536-902 Mozelos VFR Portugal, registered under number 502602074 at the "Conservatoria do Registo Comercial de Santa Maria da Feira".

All the forty thousand (40,000) preferred shares with a nominal value of five Euro (EUR 5.-), each were fully subscribed by the above mentioned subscribers together with the payment of the share premium, both the subscription price and the share premium being fully paid up in cash, so that the amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) was at the disposal of the Company.

7. As a consequence of the above increase of share capital article 5 of the Articles is amended and shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at four hundred and thirty-two thousand Euro (EUR 432,000.-) represented by six thousand four hundred (6,400) Ordinary Shares having a nominal value of five Euro (EUR 5) each and forty thousand (80,000) Preferred Shares with a nominal value of five Euro (EUR 5.-), (The Ordinary Shares and the Preferred Shares are together referred as the "Shares").

5.2. The Shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

5.3. The total un-issued but authorized capital of the Company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) being the amount by which the Board of Directors is able to increase the issued share capital by creation of new Preferred Shares.

5.4. The authorized and the issued capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of the Shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

5.5. Within the limits of the authorized share capital set out under Article 5.3, the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue of share premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new shares, it being understood that:

5.5.1 The authorization will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders dated October 13, 2009, but that at the end of such period a new period of authorization may

be approved by resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amending the Articles;

5.5.2 The Board of Directors is specially authorized to issue such new shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new shares.

5.6. The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase. The Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Company Law. Furthermore the Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of share capital.

5.7. The increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitation of the authorized share capital may be subscribed for, and shares may be issued with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

5.8. Subject to the powers granted to the Board of Directors pursuant to the authorized share capital clause contained in this article 5, shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the general meeting of Shareholders shall determine, provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued shares exceeds the nominal value of those shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the shares in the books of the Company.

5.9. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the amendments of its Articles are estimated at approximately four thousand eight hundred Euro (EUR 4,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Board of Directors, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") de PRIME GLOBAL INVESTMENTS S.A., (la "Société") une société anonyme de titrisation, ayant son siège social au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.474, constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 26 juillet 2007 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 21 août 2007, numéro 1759, page 84403,

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes des résolutions du Conseil d'Administration en date du 21 Décembre 2009.

Le comparant, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. Conformément à l'article 5.3 des Statuts le capital social non émis mais autorisé de la Société est fixé à cinquante millions Euro (EUR 50.000.000,-) étant le montant par lequel le Conseil d'Administration est en mesure de procéder à l'augmentation du capital social émis de la Société par l'émission de nouvelles actions préférentielles.

2. Conformément à l'article 5.5 des Statuts, dans les limites du capital social autorisé, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément avec les termes et conditions stipulées ci-après par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

- L'autorisation expirera cinq ans après la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires datée du 13 octobre 2009, mais, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée aux conditions de quorum et de majorité prévues par les Statuts;

- Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants le droit préférentiel pour souscrire à et acheter les actions nouvelles.

3. Conformément à l'article 5.6 des Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires afin de modifier l'article 5 et enregistré la modification du capital social suite à l'augmentation. Le Conseil d'Administration est compétent pour prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication de ces amendements conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre. Qui plus est, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, afin de déterminer les conditions relatives à toute souscription et recevoir le paiement pour les actions représentant tout ou partie de ces montants alloués au capital social.

4. Par résolutions du 21 décembre 2009, le Conseil d'Administration a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de nouvelles actions préférentielles conformément aux articles 5.3 et 5.5 des Statuts.

5. Le capital social de la Société a été augmenté à la date du 21 décembre 2009 d'un montant total de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) et élevé de son montant de deux cent trente-deux mille Euros (EUR 232.000,-) à quatre cent trente-deux mille Euros (EUR 432.000,-) par l'émission de quarante mille (40.000) actions préférentielles ayant une valeur nominale de cinq Euros (EUR 5,-) chacune et avec une prime d'émission totale de neuf millions huit cent mille Euros (EUR 9.800.000,-) devant être alloués à un compte de prime d'émission attaché à ces actions préférentielles et qui ont été souscrites tel qu'indiqué ci-dessous.

6. Sur ce, le Conseil d'Administration reconnaît que le capital social de la Société nouvellement émis a été souscrit comme suit:

- Trente-six mille (36.000) actions préférentielles ont été souscrites par AMORINI DESENVOLVIMENTO S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua de Meladas, 3980, freguesia de Mozelos, Concelho de Santa Maria da Feira, Portugal, enregistrée sous le n° 502270888 à la "Conservatoria do Registo Comercial de Santa Maria da Feira";

- Quatre mille (4.000) actions préférentielles ont été souscrites par VERTENTE FINANCEIRA S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua de Meladas, n° 380 - Apartado 20, 4536-902 Mozelos VFR Portugal, enregistrée sous le n° 502602074 à la "Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira".

Les quarante mille (40.000) actions préférentielles ayant une valeur nominale de cinq Euros (EUR 5,-) chacune ont été entièrement souscrites par les souscripteurs ci-dessus ainsi que le paiement de la prime d'émission, à la fois, le prix de souscription et la prime d'émission ont été payés en numéraire de sorte que la somme de dix millions Euros (EUR 10.000.000,-) fut à la disposition de la Société.

7. En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quatre-cent trente-deux mille Euros (EUR 432.000,-) réparti en six mille quatre cents (6.400) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cinq Euros (EUR 5,-) chacune et quatre-vingt mille (80.000) Actions Préférentielles ayant une valeur nominale de cinq Euros (EUR 5,-) chacune, (Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles sont définies ensemble comme les "Actions").

5.2. Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.3. Le capital social non émis mais autorisé de la Société est fixé à cinquante millions Euros (EUR 50.000.000,-) étant le montant par lequel le Conseil d'Administration est en mesure de procéder à l'augmentation du capital social émis de la Société par l'émission de nouvelles Actions Préférentielles.

5.4. Le capital social autorisé et émis de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité prévues par les Statuts;

5.5. Dans les limites du capital social autorisé tel que stipulé sous l'Article 5.3, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément avec les termes et conditions stipulées ci-après par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

5.5.1 L'autorisation expirera cinq ans après la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires datée du 13 octobre 2009, mais, à l'expiration de cette période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée aux conditions de quorum et de majorité prévues par les Statuts;

5.5.2 Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel pour souscrire à et acheter les actions nouvelles.

5.6. Le Conseil d'Administration est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires afin de modifier l'Article 5 et enregistré la modification du capital social suite à l'augmentation. Le Conseil d'Administration est compétent pour prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication de ces amendements conformément à la Loi de 1915. Qui plus est, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, afin de déterminer les conditions relatives à toute souscription et recevoir le paiement pour les actions représentant tout ou partie de ces montants alloués au capital social.

5.7. L'augmentation du capital social décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé peut être souscrite pour, et les actions émises avec ou sans prime d'émission, et payées par apport en nature ou en numéraire, ou par l'apport de créances par tout moyen déterminé par le Conseil d'Administration.

5.8. Sous réserve des pouvoirs octroyés au Conseil d'Administration conformément à la clause de l'article 5 sur le capital social, les actions non encore émises seront émises au prix, dans les conditions et aux instants déterminés par l'assemblée générale des Actionnaires, pourvu que les Actions ne soient pas émises à un prix inférieur à la valeur nominale. Si le prix payé à la Société pour les actions nouvellement émises est supérieur à la valeur nominale de ces actions, l'excédent sera considéré dans les livres de la Société comme la prime d'émission inhérente aux actions.

5.9. La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la loi."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la modification de ses Statuts, est évalué sans nul préjudice à quatre mille huit cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire du Conseil d'Administration, connu du notaire par son nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: SOULARD - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2010. Relation GRE/2010/27. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010023481/212.

(100019161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Albatros Participations Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.929.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom Montag den 11.05.2009 um 16.00 Uhr, Abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herr Hermann-Josef DUPRÉ und Frau Silvia GUDENBURG wurden aus ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglieder abberufen.

2. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wurden bestellt:

Herr Götz SCHÖBEL

geboren am 14.03.1966 in Bad Frankenhausen

Klosterstrasse 29

D-06567 Bad Frankenhausen

Herr Fabrice BECQUER

geboren am 29.05.1964 in Briey

23, Rue Vauban

L-2663 Luxembourg

Die Mandate enden am Tag der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2015 stattfindet.

3. Herr Fabrice BECQUER wurde zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

4. Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes Hiltrud LEHNEN und des Kommissars LCG International A.G. wurden bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2015 stattfindet, verlängert.

Luxembourg, den 11.05.2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010023365/26.

(100018928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

H.S.F.L. PAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.323.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 25 novembre 2009, que l'assemblée des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Christian BÜHLMANN de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} décembre 2008.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet au 1^{er} décembre 2008, Monsieur Edouard MAIRE, né le 18 mai 1977 à Rennes (France), et demeurant à L-2538 Luxembourg 1, rue Nic Simmer, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Guillaume BERNARD de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 14 décembre 2007.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet au 15 décembre 2007, Madame Audrey BALLAND, née le 1^{er} avril 1978 à Tours (France), et demeurant à L-2538 Luxembourg 1, rue Nic Simmer, en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010023378/25.

(100018983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Lambda-Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 147.407.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 13. Januar 2010 geht hervor, dass:

Der Sitz der Gesellschaft nach L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900 verlegt wird.

Die Verwaltungsratsmitglieder Herr WEBER Jean-Nicolas, Herr LANNERS Guy sowie Herr HILGER Luc Francois mit sofortiger Wirkung zurücktreten.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden für eine Dauer von 6 Jahren ernannt:

- UNEUMA (UNITED EUROPE MARKET) SA (RCS Luxemburg N° B 138626), Sitz in L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900, vertreten durch Herrn LADOYANNIS Konstantinos, Geschäftsmann, geboren am 23. Oktober 1970 in Bochum, berufsansässig in L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900

- Herrn LADOYANNIS Konstantinos, Geschäftsmann, geboren am 23. Oktober 1970 in Bochum, berufsansässig in L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900

- Herrn HEIDERSCHIED Dan, Geschäftsmann, geboren am 10. März 1972 in Esch/Alzette, berufsansässig in L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900

Die Mandate enden während der Generalversammlung des Jahres 2016.

Die Versammlung ernennt zum Delegierten des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren Herrn LADOYANNIS Konstantinos, Geschäftsmann, geboren in Bochum (Deutschland), am 23. Oktober 1970, berufsansässig in L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900. Das Mandat endet während der Generalversammlung des Jahres 2016.

Luxemburg, den 13. Januar 2010.

Unterschriften.

Référence de publication: 2010023493/25.

(100018727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.
